## REPUBIQUE DU BENIN

- (- (- (- (- (- (-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2005-754 DU 08 DECEMBRE 2005

Chargeant Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim de Monsieur Zul-Kifl SALAMI, Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement

## CHEF DE L'ETAT CHEF DU GOUVERNEMENT

VU:

La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la

République du Bénin;

VU:

La proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats

définitifs des Elections Présidentielles du 22 mars 2001 ;

VU:

Le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du

Gouvernement;

## **DECRETE**

ARTICLE 1:

Du 05 au 08 décembre 2005, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, est chargé de l'intérim de Monsieur Zul-Kifl SALAMI, Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement pendant l'absence de celui-ci.

Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 décembre 2005

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR: 6 - AN: 4 - CS: 2 - CC: 2 - CES: 2 - HAAC: 2 - MJLDH: 2 - MCP

PD: 4 - Autres Ministères: 18 - Départements: 6 - SGG: 4 - JORB: 1.